



Charte de bon comportement à vélo

La présente charte a été créée par l'association « Les dé-jantés d'Essegney » afin d'inciter ses adhérents à adopter un comportement responsable et respectueux du code de la route et de la nature lors des activités organisées par celle-ci.

Sur la route :

- Je respecte les feux rouges
- Je ne circule pas sur les trottoirs
- J'avertis de ma présence lorsque je croise des piétons
- Je suis vigilant quant aux angles morts des véhicules
- Je suis visible et vérifie régulièrement mes dispositifs d'éclairage et réfléchissants

Sur les chemins :

- Je roule propre pour ne pas laisser de traces de mon passage
- Je prends connaissance à l'avance des difficultés du trajet choisi
- Je ne prends pas de risques inutiles et ne surestime pas mes capacités
- Je m'informe des conditions météo
- Je respecte les propriétés privées

De manière générale :

- Je reste courtois en toute circonstance
- Je contrôle l'état mécanique de mon vélo avant chaque utilisation
- J'emporte toujours avec moi un nécessaire de réparation
- Je me protège, casque, gants sont le minimum
- Je porte les valeurs de l'association